

NOTE DE LA DIRECTION

L'avenir de l'Institut et de la revue *Paix et Sécurité*

EN RAISON DES CIRCONSTANCES EXTRAORDINAIRES actuelles, Michael Bryans, rédacteur en chef de *Paix et Sécurité*, m'a offert d'écrire cette page en tant que représentant de son éditeur (l'Institut), afin de communiquer à nos 9 000 lecteurs quelques développements essentiels.

Dans le budget fédéral publié le 25 février 1992, le ministre des Finances annonçait l'intention du gouvernement de «liquider» ou supprimer vingt et un organismes financés par le gouvernement fédéral, dont l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales.

Le Conseil d'administration de l'Institut a déclaré que la décision du gouvernement est tout à fait injustifiée, étant donné la manière dont l'Institut s'acquitte du mandat que lui a confié le Parlement, et qu'elle risque de se traduire par une grande perte pécuniaire pour les contribuables canadiens. Le Conseil et de nombreuses personnes, au Canada et à l'étranger, ont demandé que le gouvernement revienne sur sa décision. La dissolution d'un tel organisme serait fort préjudiciable et inopportune alors que le monde connaît de véritables bouleversements et que l'Institut et ceux qui collaborent à ses programmes sont parmi les premiers à façonner la compréhension, les réactions et les initiatives canadiennes.

La décision totalement inattendue du gouvernement semble en partie reposer sur l'idée selon laquelle toutes les sociétés de la Couronne sont des organes bureaucratiques inefficaces et faisant double emploi. Or, cette image ne s'applique nullement à notre modeste organisation, qui a été taillée sur mesure pour combler des lacunes et renforcer la masse critique des capacités nationales du Canada de la manière convenue par tous les parlementaires en 1984. Le gouvernement ne peut faire preuve de la même indépendance, de la même imagination ni prendre les mêmes risques que l'Institut. Ce que ce dernier a réussi à faire en amélioration et concertation des efforts d'universités, d'organismes non gouvernementaux et autres entités dans le pays entier risque d'être perdu, tout comme le pôle et le bureau central de ce genre de travail au Canada, pourtant connu et respecté partout dans le monde aujourd'hui.

L'éminent professeur Lincoln Bloomfield de l'Institut de technologie du Massachusetts, qui est un des membres étrangers du Conseil, estime que cette décision «donnera au monde un message extrêmement négatif quant au rôle du Canada dans cette ère nouvelle où l'exemple canadien est plus essentiel que jamais». De nombreuses réactions similaires affluent de l'étranger à mesure que la nouvelle se répand.

Le Conseil d'administration de l'Institut a sollicité des conseils juridiques quant à ses responsabilités légales en ces circonstances extraordinaires. Ainsi que le gouvernement l'admet, l'Institut continuera d'exister, et doit continuer de poursuivre les objectifs qui lui ont été fixés par la Loi, tant que ladite Loi n'est pas abrogée

par le Parlement. De plus, le ministre des Finances est tenu juridiquement de continuer à lui allouer des fonds, d'un montant minimal de 5 millions de dollars par an, jusqu'à l'abrogation susmentionnée. Nul ne peut prédire avec certitude quand la nouvelle loi (projet de loi C-63) sera adoptée, bien que le Parlement l'ait examinée en première lecture le 10 mars.

En attendant, en gestionnaire prudent, le Conseil de l'Institut, qui poursuit son travail conformément à la Loi, doit tenir compte de l'intention sans équivoque du gouvernement de liquider l'Institut et de «transférer au ministère des Affaires extérieures les ressources nécessaires aux activités dont la continuité s'impose».

Nous cherchons donc à obtenir des éclaircissements sur l'intention du gouvernement et nous discutons des mesures qui seront nécessaires pour libérer l'Institut de ses engagements, pour qu'il continue d'exercer son mandat à un rythme d'activité ralenti en attendant l'abrogation de la Loi, et pour garantir que le Canada conserve et utilise au maximum les atouts extrêmement précieux constitués grâce à ses programmes et à ses membres.

Plus précisément, l'Institut souhaite assurer qu'il entend :

- honorer les engagements fermes pris envers les bénéficiaires actuels de bourses d'études et de recherche, de subventions et de contrats;
- protéger les droits et intérêts de ses employé(e)s au mieux de ce qui se fait dans les secteurs public et privé;
- obtenir le plus tôt possible du gouvernement qu'il précise si l'Institut pourra poursuivre des projets en cours et donner suite aux concours relatifs aux diverses bourses et subventions. Tous les candidats seront avisés dès que nous en saurons plus et nous leur demandons de *ne pas appeler* nos bureaux; et
- honorer tous ses engagements commerciaux ordinaires.

Cette revue, qui est respectée, occupe bien entendu une place centrale dans les travaux de l'Institut et dans le dialogue entre les communautés s'intéressant à la paix et à la sécurité, au Canada et à l'étranger. Les membres du Conseil de l'Institut et beaucoup d'autres personnes sont très conscients du renom durement acquis de cet atout et de ce qu'il faut tout faire pour que la revue survive sous une forme acceptable.

Nous espérons que ce n'est pas le dernier numéro de *Paix et Sécurité* que vous recevrez. Cependant, si tel était le cas, nous nous sentirions tous appauvris, mais pas moins tenus de continuer de nous efforcer d'approfondir les connaissances et la compréhension de ces questions essentielles dans une ère de changements et de défis incroyables. □

— BERNARD WOOD

Pour faire connaître votre opinion ...

Le Parlement devant intervenir pour concrétiser les intentions déclarées du gouvernement et l'Institut ayant bénéficié du soutien de tous les partis à sa conception, le Comité permanent des Affaires extérieures et (ou) le Comité permanent de la Défense nationale sont les instances les plus appropriées à qui les Canadiens, Canadiennes et autres personnes intéressées peuvent faire part de leur intérêt, de leurs préoccupations et de leurs propositions. En voici les adresses :

*MM. les Greffier et membres du
Comité permanent des
Affaires extérieures
180, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6
Télécopieur : (613) 996-1962
et (ou)*

*MM. les Greffier et membres du
Comité permanent de la
Défense nationale
(même adresse)
Télécopieur : (613) 992-7974*